

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le onze janvier , le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 05/01/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOUET Christelle, RAMBAUD Corinne, SABOURIN Angélique, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROUILLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENT : MIOT Kevin

Madame Anne-Marie TURBE a été désignée secrétaire de séance

M. Le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux pour 2021. Il remercie le Conseil dont les membres ont trouvé leur place, dégageant ainsi un travail très positif au profit des administrés. Il rappelle le fait que sur 11 membres du Conseil, 8 entament leur 1^{er} mandat. Il présente au Conseil le sénateur M. Gilbert FAVREAU qui a souhaité venir nous rencontrer. Il le remercie de sa présence, informe le Conseil qu'il restera présent toute la réunion et lui laisse la parole.

M. FAVREAU ajoute ses vœux à ceux du maire.

Il évoque plusieurs sujets au cours de son intervention :

- sa connaissance de la commune de par son rôle comme conseiller général et départemental
- le problème des petites communes face à leurs recettes qui ont été rognées notamment par la suppression de la taxe d'habitation.
- l'opportunité pour des personnes de venir habiter un village comme la Chapelle Bertrand qui se situe près d'une ville de plus de 10 000 habitants où il y a tous les commerces.
- le handicap de nos territoires face à l'emploi des jeunes.
- la connexion internet qui est mauvaise sur plusieurs sites de la commune et le raccordement à la fibre qui doit se faire en priorité pour l'entreprise Cofidep, le calendrier n'est pas défini pour l'ensemble des administrés.

LOGO

M. Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il a été évoqué la proposition financière de l'entreprise Esprit Pub pour la création du logo. Il accueille M. Anthony PARTHENAY directeur de l'agence. Celui-ci présente son entreprise de 3 personnes, créée en 2001 sur PARTHENAY. Il accompagne les entreprises, les associations et collectivités dans la mise en place de leurs outils de communication. Il cherche à valoriser l'image et développer la notoriété de ses clients. M. PARTHENAY évoque le fait qu'un logo s'inscrit dans une identité visuelle. Celle-ci doit traduire les valeurs portées par la commune, être le reflet de son âme. Ce logo peut être minimaliste exemple : Nike ou Apple.

L'objectif est qu'il soit reconnu par la population, qu'il soit la signature de la commune.

Le travail identitaire va se faire sous 3 axes avant la création graphique:

1. Travail sur le projet, les problématiques, les enjeux autour de la table avec les élus
2. Synthèse et orientation de la communication
3. 4-5 propositions et orientations

M. PARTHENAY dit que l'on peut soumettre 2 propositions à la population pour avis et établir un vote.

Il souligne son rôle d'accompagnement, de cohésion du groupe et d'immersion au sein de celui-ci.

Quand le logo sera réalisé peut être développé tout le déploiement de l'identité : papier en-tête, cartes de visite, affiches, stickers...

Ce travail va se dérouler sur une période d'un mois et demi environ à partir de la première réunion qui durera environ deux heures.

Le Conseil Municipal détermine le groupe de travail qui le représentera pour la démarche. Y participeront Mmes THIOUET, TURBE, PELLETIER et Mrs CHEVALIER et BOUTINEAU. La décision finale reviendra à l'ensemble du Conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve l'approche 2 du travail identitaire, pour un montant de 1 100 € HT. Mme THIOUET s'engage à rappeler M. PARTHENAY pour la date de la prochaine réunion.

CONVENTION SERVICE INFORMATIQUE

M. Le Maire présente la Convention du Service Commun maintenance informatique. Cette convention communautaire règle les modalités de mise en œuvre de la mise en commun constituée entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, et a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne). Il rappelle que pour l'année 2020, le coût était de 278.65€ TTC pour un poste. Ainsi pour l'ajout d'un poste qui est à prévoir le coût sera plus élevé.

La convention prévoit également les modalités de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- de désigner un référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024.

Il approuve les termes de la convention.

Il désigne M. Le Maire comme élu référent en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

BILAN BUDGETAIRE

M. Le Maire présente les résultats provisoires de l'exercice budgétaire qui s'achève. Il donne connaissance de la balance générale. Il dit que concernant le fonctionnement il a été prévu une dépense de 371 929.37€ alors qu'aujourd'hui les dépenses n'ont été que de 270 795.15 €, soit 72% de réalisé. Les charges à caractère général ont diminué pour un montant de 30 000€. Cette diminution s'explique notamment par la facture de PATA réalisé pour un montant de 21 000 au lieu de 30 000. A l'inverse nos recettes ont été supérieures à ce qui été prévu. Elles sont liées notamment au reversement des taxes locales.

Sur la section d'investissement ce qui n'est pas repris expliquant la différence entre les dépenses et les recettes c'est le report de la section du fonctionnement dans les recettes de d'investissement pour un montant de 66 000€. Pour l'investissement de l'année dernière, il y a eu les travaux route de la Pillaudière, la création de fossés et les travaux de débarnage. Ces chantiers ont bénéficié de la subvention des 1000 chantiers par le Département. A venir aussi des travaux dans une petite grange à

côté de l'église pour lesquels on a demandé cette même subvention. M. FAVREAU souligne que le montant maximum subventionnable est de 10 000€ et qu'il s'agit bien d'une dépense en investissement. M. Le Maire rappelle que ces subventions concernent 3 chantiers maximum pour une commune comme la nôtre.

M. Le Maire informe le Conseil qu'est paru dans le Courrier de l'Ouest un article sur l'endettement des communes et que nous étions en orange concernant le ratio de la dette avec notre capacité d'autofinancement brut. Dans le prochain budget il faudra être vigilant pour conserver une CAF qui permette de faire ressortir un ratio plus satisfaisant.

M. Le Maire dit que lorsque l'on va rénover la salle municipal il va falloir aller chercher le maximum de financement pour ne pas avoir à trop s'endetter. C'est pour cela aussi que concernant les travaux de l'église, le Conseil s'est fixé de ne pas utiliser plus que les fonds qui étaient prévus lors de la précédente mandature.

M. Le Maire informe le Conseil que le travail sur le nouveau budget sera fait en Mars.

CONVENTION CENTRE SPORTIF CANIN DU THOUET

M. Le Maire rappelle que la convention faite avec le CSCT régit la mise à disposition des équipements du terrain de sport ainsi que la fourniture d'eau et d'électricité prise sur le compteur de la salle des fêtes pour l'exercice de leurs activités. Il rappelle que le 5 Octobre 2020 une délibération a été prise acceptant le renouvellement de cette mise à disposition mais le Conseil souhaitait apporter une clause supplémentaire à la convention, en définissant un horaire butoir de leurs activités à 20 h l'hiver et 21 heures l'été, pour limiter les nuisances sonores subies par le voisinage. Egalement le Conseil souhaitait revoir le montant de l'indemnisation qui n'avait pas été réévalué depuis six ans, et avait arrêté celui-ci à 350€ euro par an. M. Le Maire fait part au Conseil du retour du président de l'association concernant cette nouvelle convention à laquelle il s'oppose. Il n'accepte pas le montant de la mise à disposition et les horaires fixés à la fin de leurs activités. M. FRAGU souligne le fait qu'ils touchent une subvention de la communauté de communes pour leur fonctionnement.

Le conseil après en avoir délibéré maintient sa position concernant l'augmentation de 50€ fixant ainsi le montant de la mise à disposition à 350€ l'année. Il retire cependant de la convention la clause fixant l'horaire butoir de leurs activités à 20 h l'hiver et 21 heures l'été.

Le conseil décide l'envoi d'un courrier au président de l'association pour l'informer de sa décision.

APPEL A COTISATION VOIE RAPIDE 147-149

M. Le Maire fait part de l'appel à cotisation de l'association voie rapide 147-149 et dit que cette association milite pour que la route de Nantes/Limoges passe en 2x2 voies sur toute sa longueur. Il signifie que ce serait un avantage pour l'attractivité de la commune d'avoir un axe rapide.

Le montant de la cotisation s'élève à 10€.

Après en avoir délibéré le Conseil décide le versement de la cotisation.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous sommes adhérents à la Fondation du Patrimoine, nous avons notamment fait un appel aux dons pour l'église. Il dit que nous allons lancer une souscription pour la prochaine tranche des travaux de l'église dès que l'avancée du dossier le permettra. M. FAVREAU souligne le fait que le Bertrandais Pierre-André MASTEAU est représentant départemental de la Fondation du Patrimoine. M. Le Maire informe le Conseil que cette adhésion s'élève à 55€ minimum.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer pour l'année 2021 pour un montant de 55€.

ANIMATION AH ?

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Yvan GRIFFAULT directeur de l'association culturelle Ah ? de PARTHENAY. Il dit que cette association théâtrale organise le festival Ah et souhaite programmer un spectacle sur la commune. Il s'agit d'un spectacle de clown : Les Mythos qui aurait lieu le dimanche 6 Juin vers 16h30 et se déroulerait en extérieur à côté de l'église. M. FRAGU souligne le fait qu'il peut y avoir des travaux à l'église à cette date. M. BOUTINEAU dit qu'il est possible de le faire au lavoir et M. MARILLEAU propose le plan (allée bordée d'arbres qui va à l'église) en demandant l'autorisation aux propriétaires bien entendu. M. Le Maire informe le Conseil Municipal que ce spectacle est clé en main (la sonorisation et la communication seront gérées par l'association). Le montant de cette prestation s'élèvera à 1000€ TTC. Le Conseil Municipal émet la possibilité de faire une buvette ce jour-là en collaboration avec le comité des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat du spectacle pour un montant de 1 000€.

QUESTIONS DIVERSES

Le Petit Bouchaux

M. Le Maire informe Le Conseil Municipal que nous avons reçu un mail d'une administrée habitant la dernière maison du lieu-dit le Petit Bouchaux. Que celle-ci nous a informé que lors des dernières pluies, les eaux de ruissèlement ont inondé la cour de sa maison par le portail. Ils ont dû utiliser des sacs de sable pour faire barrage afin que cela ne rentre pas dans la maison. Selon l'administrée une partie des eaux viendrait du terrain situé au-dessus, sur lequel les dalles du bâtiment ne s'évacueraient pas dans les fossés mais sur la route. Il faudrait d'une part que ces eaux pluviales aillent au fossé et d'autre part peut-être que l'administré recevant les eaux en contrebas fasse une tranchée, un piège à eau pour recevoir ces eaux.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'un chemin rural bordé de fossés bien entretenus. Toutefois nous devons face à cette situation il faut trouver une solution. M. CHEVALIER et M. FRAGU s'engage à se déplacer pour faire l'état des lieux.

Validation période d'essai Mme GUILLEUX

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme GUILLEUX est en contrat d'adjoint administratif via le service intérim du centre de gestion, ce jusqu'au 31 Janvier 2021. Que sa période d'essai est concluante et qu'il avait été question que dans ce cas une contractualisation soit établie. (Elle ne sera pas encore fonctionnaire car pour se faire il lui faut valider le concours). Toutefois la contractualisation dans la commune ne prenant pas en compte le régime indemnitaire qu'est le RIFSEEP (comprenant l'IFSE - Indemnité de Fonction de Sujétion, et d'Expertise- et le CIA – Complément Indemnitaire Annuel- basé lui sur l'atteinte d'objectifs), Mme GUILLEUX percevra un salaire moins important que pendant sa période intérimaire. Pour y remédier il faut saisir le Comité Technique du Centre de Gestion qui statuera du RIFSEEP dans la contractualisation, puis délibérer sur le sujet.

Formation Elus

M. CHEVALIER rappelle au Conseil Municipal qu'il leur a été transmis un mail de l'AMF79 présentant les formations du 1^{er} semestre 2021. Il leur demande si certains sont intéressés pour participer aux formations proposées. M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est inscrit à celle concernant les conflits de voisinage. Il dit qu'il y a une formation plus axée sur l'urbanisme et

qu'il serait intéressant qu'un des élus notamment dans la commission bâtiment y participe. Mme THIOULET dit qu'elle serait intéressée par la formation sur la conduite de projet.

L'éclairage du Fontagnoux.

M. MARILLEAU demande si le sujet concernant l'éclairage d'un point de ramassage scolaire au Fontagnoux a avancé. M. Le Maire dit qu'il faut faire une demande de devis dans l'optique d'un prix raisonnable. Il rappelle que pour l'éclairage aux Versennes le montant était d'environ 4000 euros. Il est évoqué la possibilité de mettre en place un éclairage solaire.

L'éclairage au Fontagnoux se ferait dans la cabane et il est souligné le fait qu'il n'y a pas de nécessité de sécuriser la route contrairement aux Versennes. M. Le Maire et M. FRAGU s'engage à travailler ce sujet pour la prochaine réunion.

Cartes de vœux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une carte de vœux pour la nouvelle année a été créée pour distribution aux administrés. Celle-ci indique que la cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année compte tenu de la situation sanitaire.

Cloches de l'église

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un devis a été effectué par l'entreprise LUSSAULT concernant la mise en place d'une toile anti-volatiles dans le clocher de l'église et la possibilité de faire sonner les cloches en limitation de volées afin de préserver le bâtiment. Il informe le Conseil Municipal que ce dernier avait jugé le devis trop élevé, et que de ce fait un autre prestataire est venu pour évaluer les travaux à faire au clocher. Cette entreprise ne voit pas la nécessité de mettre en place une toile anti-volatile mais juge nécessaire la rénovation des cloches qui seraient fissurées. M. Le Maire et M. FRAGU ont rendez-vous avec les deux entreprises les lundi 18 et 25 Janvier à 14h.

Reprise du camion

M. FRAGU informe le Conseil Municipal que l'évaluation de la reprise du camion a été faite et que celle-ci s'élèverait à 5 000€ TTC. Le sujet de l'achat du camion sera remis à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion.

La séance est levée et la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 08 Février 2021.